

Réinventer l'Université

Qui sommes nous ?

Réinventer l'Université regroupe des universitaires reflétant diverses opinions unis par leur attachement au service public d'enseignement, de recherche et de santé. Notre mouvement a été créé en 2007 par un large éventail de syndiqués¹, de militants associatifs² et de non syndiqués qui ont vu dans la promulgation de la loi LRU une menace pour le service public et la démocratie à l'université. Entre temps, la loi HPST est venue compléter la loi LRU confirmant les raisons de nos inquiétudes.

La profession de foi que nous avons présentée il y a quatre ans décrivait les dangers que nous anticipions. Depuis, nous avons continué à observer les effets néfastes de sa mise en place par l'équipe présidentielle, à les analyser et à formuler un projet alternatif.

Nos adversaires se complaisent à nous présenter comme des opposants systématiques. Mais toutes les propositions et les analyses présentées par nos élus dans les conseils se sont heurtées à chaque fois au refus de la majorité EUPEM/REUNIS, avec la complicité ou la passivité des autres élus... quand elles n'ont pas finalement été pillées sans vergogne³ par des opposants de la dernière heure. Nous sommes fiers de notre travail et de l'action de nos élus dans les conseils. Nous sommes fiers de nous présenter à nouveau sous le même nom avec un projet nourri de notre diversité et enrichi par ces années d'expérience qui nous ont apporté une connaissance unique et approfondie des dossiers et des problèmes de notre université.

Listes CA

Collège A Jean-Pierre Rozet (Pr Physique), Germain Trugnan (PU-PH Médecine), Béatrice Bérard (Pr Informatique), Bernard Jusserand (DR Physique), Martine Boccara (Pr Biologie), Alex Duval (DR INSERM Médecine), Dario Cordero-Erausquin (Pr Mathématiques)

Collège B Hélène Pelczar (MC Biologie), Pascal Manoury (MC Informatique), Grigoris Gerotziakas (MCU-PH Médecine), Michel Carpentier (MC Mathématiques), Jamal Moussa (MC Chimie), Bernard Billoud (MC Biologie), Georges Debrégeas (CR Physique)

Listes CS

Collège A Pierre Aucouturier (PU-PH Médecine), Annick Valibouze (Pr Informatique), Jean-Marie Maillard (DR Physique), Jean-Pierre Simonin (DR Chimie), Amaury Lambert (Pr Mathématiques), Ian Vickridge (DR Physique), Alex Duval (DR INSERM Médecine), Codjo Hountondji (Pr Biologie), Annie Lemarchand (DR Physique), Didier Chatenay (DR Biophysique), Jacques Dumarchez (DR Physique), Joëlle Masliah (PU-PH Médecine)

Collège B Philippe Sindzingre (MC Physique), Stéphane Gançarski (MC Informatique), Thierry Robert (MC Biologie), Matthieu Romagny (MC Mathématiques), Dominique Rainteau (MCU-PH Médecine), Agnès Ducharme (CR Sc. Univers), Ginette Thomas (MCU-PH Médecine)

Collège C Nathalie Jourdan (MC Biologie), Annabelle Réaux-Le Goazigo (CR INSERM Médecine), Joël Pothier (MC Biologie), Vincent Dupuis (MC Physique), Christine Bertrand (MC Mathématiques)

Collège D Nathalie Larrourou (PRAG Langues)

Listes CEVU

Collège A Roger Guérin (Pr Sc. Terre), Yannick Andéol (Pr Biologie), Siméon Cavadias (Pr Chimie), Dominique Mouhanna (Pr Physique), Joëlle Masliah (PU-PH Médecine), Catherine Pierre (DR Physique), Eric Clément (Pr Physique)

Collège B Emmanuel Saint-James (MC Informatique), Jennifer Chaumont-Sturtevant (PRAG Langues), Sébastien Abramson (MC Chimie), Jacques Pédron (MC Biologie), Jean-Pierre Poulton (PRAG Sports), Matthieu Tissier (MC Physique), Annabelle Réaux-Le Goazigo (CR INSERM Médecine)

¹ CGT, FO, SNCS, SNESup, SUD éducation

² SLR, SLU

³ voir, par exemple, le programme des listes ETC.

Que proposons nous ?

Malgré les contraintes imposées par les lois actuelles et leurs décrets, il est possible de rétablir un fonctionnement démocratique, humain, solidaire et exigeant. Même dans le contexte budgétaire général, et particulièrement, dans notre université, celui de l'inquiétant passif laissé par les anciennes présidences qui ont multiplié les dépenses discutables⁴, il est possible de rétablir un financement décent de nos vraies missions.

Sortons des rapports d'allégeance, de l'absurdité managériale, de l'individualisme forcené et de l'excellence auto-proclamée. Il est temps de restaurer le sens du travail collectif, la solidarité et la responsabilité liée à la conscience professionnelle et à l'exigence du travail bien fait.

Une gestion saine, responsable et transparente, un climat de confiance, une administration attentive à nos besoins, soucieuse de nous libérer des tâches qui nous détournent de nos missions, sont des conditions indispensables à l'exercice convenable de nos métiers.

La situation actuelle

PRES, IDEX, IHU, ANR, AERES, loi HPST, RGPP,... notre université, comme les autres, est entraînée dans une course insensée qui détruit tous les métiers indispensables à nos missions fondamentales : l'élaboration, la transmission et la conservation des connaissances.

L'équipe présidentielle de l'UPMC, tournant le dos à la tradition humaniste, a privilégié une interprétation autocratique de la loi LRU. Poursuivant des projets chimériques, guidée par les principes inadaptés d'une idéologie managériale absurde, elle s'est livrée à une gestion désastreuse. A l'issue de quatre exercices déficitaires, elle laissera une situation financière très critique : la trésorerie, qui représentait en 2007 l'équivalent de deux mois et demi de masse salariale, a complètement fondu, ce qui a conduit à mettre notre université sous tutelle rectorale.

Aujourd'hui, quel que soit son métier, chacun a la sensation très nette de ne plus arriver à accomplir pleinement sa tâche. La liste des raisons est longue, mentionnons :

- évaluations sans fin
- multiplication des tâches gestionnaires et administratives
- émiettement des tâches et généralisation du management par projets
- explosion de la précarité
- dévalorisation du travail collectif
- mise en concurrence malsaine
- logique managériale absurde
- non-reconnaissance de la qualité du travail
- enseignements atomisés devenus incohérents
- concentration des pouvoirs induisant des rapports de domination et d'allégeance.

Le choix des présidents « héréditaires⁵ » de l'UPMC de suivre, et même devancer, la politique gouvernementale ne peut être la solution.

Comme l'hôpital, l'université n'est pas une entreprise
Comme la santé, le savoir n'est pas une marchandise

⁴ communication, société d'accélération de transfert technologique (SATT), incubateurs, primes cumulées, etc.

⁵ le candidat désigné est toujours un vice-président adoubé par le président sortant.

Réinventons l'Université !

Pratique du pouvoir : séparation, déconcentration, équilibre

Les conseils centraux (CA, CS et CEVU) ont été mis sous tutelle. Les structures intermédiaires que sont les UFR ont été transformées en coquilles vides. Un enchevêtrement de structures nouvelles et opaques a été substitué aux centres de décisions légitimes que sont les conseils et les UFR. Cet enchevêtrement dissimule la concentration des pouvoirs aux mains d'un cercle restreint de décideurs qui ne rendent compte qu'à eux-mêmes. Ce processus entamé de longue date a été renforcé par la loi LRU qui accorde au président un pouvoir déraisonnable.

Bien que contraint par le cadre de la loi LRU et des règlements actuels qu'il n'est pas en notre pouvoir d'abroger, nous nous engageons à en faire une application *a minima* et à mettre en place les contre-pouvoirs nécessaires pour limiter les dérives et les abus.

Il est nécessaire de déconcentrer l'exercice du pouvoir au sein de l'université :

- en séparant pouvoir exécutif et pouvoir délibérant ;
- en séparant pouvoir académique et pouvoir administratif ;
- en déléguant de vrais pouvoirs aux instances élues de proximité (conseil d'UFR, conseil de laboratoire) ;
- en faisant pleinement jouer leur rôle de concertation ou de contrôle au comité technique et au CHSCT.

L'équipe présidentielle

Le président aura principalement pour rôle de représenter l'université à l'extérieur, de présider et d'animer le conseil d'administration. Les vice-présidences seront encadrées par les conseils élus. Elles rendront régulièrement compte de leur action. Les fonctions exécutives seront redistribuées de façon à déconcentrer les pouvoirs. Il est indispensable que le secteur médecine soit pleinement associé au fonctionnement de l'université par un dédoublement de toutes les vice-présidences.

Nous veillerons à ce que les fonctions exécutives ne deviennent pas des monopoles.

Le président et le conseil d'administration n'interviendront pas dans le processus de recrutement des enseignants-chercheurs et des promotions. Les postes discrétionnaires « opération présidence » disparaîtront.

Les conseils centraux

Nous redonnerons aux conseils centraux les fonctions légitimes qui leur ont été confisquées par les directoires et par des commissions à la composition dictée par le président ou les vice-présidents. Il s'agit de rendre aux élus des conseils leur rôle de représentation et de délibération.

C'est au CS et au CEVU qu'il appartient de définir les profils de poste, en étroite concertation avec leurs homologues des UFR. Le fléchage des postes et les profils trop spécialisés seront bannis.

Le financement de la recherche et des formations doit faire l'objet de véritables débats budgétaires au CS et au CEVU.

Les membres des conseils, en tant que représentants élus de la communauté doivent pouvoir travailler sur des dossiers complets communiqués à l'avance. Ils auront accès à tout moment aux informations nécessaires à l'exercice de leur mandat et auront toute facilité pour exercer leur pouvoir de contrôle. Les directoires seront supprimés. Les dossiers seront instruits par des commissions créées en fonction des besoins par les conseils et sous leur contrôle. Chaque

commission désignera un rapporteur qui publiera ses conclusions. Les conseils prendront leurs décisions après audition des rapporteurs. Ces commissions auront une durée de vie limitée.

Nous respecterons les droits des autres listes. En particulier, les *membres extérieurs* nommés des conseils seront désignés parmi des personnalités proposées par l'ensemble des élus des différentes listes (et non uniquement par les listes de la majorité, comme l'a fait la précédente présidence).

Les UFR

Nous rétablirons les pouvoirs de décision des structures intermédiaires élues telles que les UFR en remettant les départements de formation, les UMR et les instituts⁶ sous leur responsabilité.

Une simplification des structures d'enseignement et de recherche est indispensable. L'adossement de la formation à la recherche passe par un recentrage sur les UFR qui redeviendront le lieu d'élaboration de politiques disciplinaires cohérentes. Le périmètre des UFR pourra être redéfini en ce sens. Les statuts des UFR seront révisés afin que leurs conseils scientifiques soient désormais élus et que soient garantis les droits de toutes les structures de l'UFR, indépendamment de leur taille. Les moyens mis à la disposition des laboratoires, négociés entre le conseil scientifique central et les conseils scientifiques des UFR, seront rendus publics.

Toujours dans le souci d'équilibre et de répartition des pouvoirs, chaque UFR se verra dotée d'une direction tricéphale élue : directeur d'UFR, directeur scientifique, directeur des formations. Enfin, les UFR retrouveront les moyens budgétaires d'une vraie politique scientifique.

Séparation des pouvoirs académique et administratif

Les tâches de gestion et d'administration seront clairement séparées des tâches académiques (recherche et formation). Les responsabilités liées à la recherche et à la formation ne doivent pas être cumulées avec un mandat électif, ni même avec la direction d'un laboratoire ou d'un institut. De surcroît, aucune décharge de service totale ne sera accordée au titre de ces fonctions: il importe que les titulaires de telles charges ne perdent pas contact avec le terrain. Celles-ci ne doivent pas être assurées trop longtemps par une même personne.

Les conseils de l'université seront épaulés par une *assemblée académique* dont tous les membres seront élus et où toutes les disciplines seront largement représentées. Cette assemblée débatera des politiques scientifique et pédagogique. Elle se prononcera sur les publications de poste, les projets de formation et la répartition des allocations de thèse entre écoles doctorales.

Cette assemblée sera le garant de l'indépendance des enseignants, chercheurs et enseignants-chercheurs et pourra être saisie par eux de toute question, y compris individuelle.

Enseignement et recherche

Financement et évaluation

Nous considérons qu'il est préférable de faire confiance *a priori* aux acteurs de la recherche et à contrôler *a posteriori* l'utilisation des moyens attribués.

L'attribution des moyens de l'université aux structures de recherche et aux composantes de formation ne sera pas dictée par des agences sans légitimité telle que l'AERES. L'université veillera à ce que le financement de la recherche ne repose pas uniquement sur l'obtention de crédits sur projet ANR, ERC ou autres, en assurant un soutien aux recherches qui ne sont pas financées par ces agences. Des incitations seront mises en place dans les laboratoires pour que les financements

⁶ autant que faire se peut.

récurrents soient attribués prioritairement aux équipes ne bénéficiant pas de financement extérieur.

Afin de limiter les effets nocifs du financement par projet, l'université garantira une dotation récurrente à chaque laboratoire. Chaque chercheur ou enseignant-chercheur doit pouvoir être rattaché à une équipe s'il le souhaite, et doit dans tous les cas disposer d'un financement de base obéissant à des règles précises qui s'imposeront aux laboratoires. Le financement de base sera adapté en fonction des spécificités disciplinaires. Ce financement de base de toutes les équipes et tous les individus, qu'ils soient ou non dans une équipe, sera garanti. Les financements complémentaires seront attribués par le CS en concertation avec les conseils scientifiques des UFR. Les vice-présidences ne veilleront qu'au bon fonctionnement du dispositif.

Le mode de financement des projets de type « convergence » ou « émergence » s'est révélé épuisant, opaque et injuste pour la majorité des E-C qui y ont participé. Nous le remplacerons par un programme alternatif mieux doté qui privilégiera les laboratoires de petite taille, exclura le cumul avec les ANR et fonctionnera selon une procédure simplifiée. Des crédits seront libérés pour être redéployés au profit des UFR et des laboratoires afin de leur assurer un meilleur financement. Des incitations seront mises en place afin d'encourager les opérations inter disciplinaires et les jeunes équipes.

Nous remettons en cause l'accord CNRS/UPMC autorisant l'AERES à juger les équipes des UMR. L'université ne se soumettra pas aux rapports d'évaluation de ses équipes par l'AERES. Nous remettons le comité national de la recherche scientifique (CoNRS) ou ses équivalents dans les différents EPST au cœur de l'évaluation des unités mixtes avec ces EPST. Pour les enseignements et les structures n'entrant pas dans ce cadre, nous ferons appel aux avis et conseils de nos pairs d'autres universités françaises ou étrangères.

L'autoévaluation et autres « démarches qualité » imposées par le ministère seront réduites au strict minimum afin de permettre aux personnels de se concentrer sur leur vrai métier.

Les fondations

Les fondations chargées de recueillir des fonds auprès des entreprises ou des particuliers doivent être structurellement séparées de l'université: par exemple, leurs comptes ne doivent pas être tenus par l'agent comptable de l'université ; aucun personnel de l'université ne doit être mis à leur disposition ; elles doivent disposer de leurs propres locaux. Les donateurs ne doivent pas décider des choix scientifiques des opérations qu'ils financent. L'utilisation des fonds recueillis doit être limitée au fonctionnement, aux bourses d'étude et aux échanges internationaux.

Recrutement

Le mode de désignation des comités de sélection sera modifié : leurs membres (y compris les membres extérieurs) seront désignés par les groupes d'experts, selon une procédure codifiée pour garantir la collégialité et l'absence de conflits d'intérêt.

Les directeurs de laboratoire et ceux qui ont participé à la définition des profils de poste, ne pourront pas y siéger. Il n'y aura pas de comités de sélection *ad hoc*, ni d'interférence de la présidence dans leur composition.

Nous nous engageons à redéfinir une politique scientifique globale dans laquelle les profils de postes ne soient pas dictés uniquement par des considérations de court terme : le recrutement d'un enseignant-chercheur ne doit pas correspondre à un besoin ponctuel.

Nous nous engageons à ne pas avoir recours aux recrutements « au fil de l'eau ».

Laboratoire

Nous ferons en sorte que la vie démocratique soit garantie dans les laboratoires. En particulier, lors du renouvellement des unités mixtes nous imposerons le renforcement du rôle des conseils et des assemblées générales des laboratoires. Nous veillerons à ce que les conseils se réunissent avec la

périodicité indiquée par les règlements et produisent effectivement leurs comptes rendus. De surcroît, nous veillerons à ce que les conseils de laboratoires, ou les assemblées générales, se prononcent sur le choix des directeurs et nous nous engageons à respecter ces avis.

Enseignement

L'application anarchique du LMD a produit à l'UPMC une déstructuration des parcours pédagogiques, une atomisation incohérente des contenus de modules. La semestrialisation tournée en dogme a produit un calendrier aberrant.

Nous entreprendrons de maîtriser les dérives du LMD, en veillant à ce que les futures maquettes des diplômes se recentrent sur des parcours pédagogiques plus resserrés et plus cohérents. Les matières trop spécifiques ne devront pas intervenir trop tôt dans les parcours. Le nombre d'UE devra être limité au plus juste: il faudra reconsidérer l'organisation actuelle basée sur de très artificiels découpages multiples de 3 ECTS. Nous veillerons à ce que les découpages modulaires n'aient pas pour effet de créer des « prés carrés ».

Nous nous engageons à redonner du temps à l'enseignement par un calendrier plus annualisé, n'épuisant ni les étudiants, ni les enseignants, ni les agents administratifs. Le CEVU sera chargé d'organiser une large concertation et des débats sur ces questions calendaires. En particulier, nous envisagerons une période unique pour la deuxième session qui fera disparaître la coupure artificielle de janvier. En tout état de cause, il ne s'agira pas d'imposer une solution unique pour toutes les disciplines.

La multiplication des parcours et des filières favorise les inégalités entre étudiants, crée des incohérences pédagogiques et complique la tâche du personnel BIATSS et enseignant. L'université ne doit pas mettre en place de prétendues filières d'élite(s) qui s'adressent à un petit nombre avec des moyens renforcés, au détriment de la majorité des étudiants. Les droits d'inscription doivent rester au niveau actuel qui permet à tous de suivre leurs études à l'université.

Nous veillerons à maintenir l'esprit des diplômes nationaux et à ne pas abandonner la délivrance de ceux-ci à d'autres structures.

Depuis déjà longtemps, l'université Paris 6 a mis en œuvre et a maintenu des formations à horaires aménagés pour les salariés en reprise d'études (cours du soir et du Samedi), uniques dans le paysage universitaire francilien (à l'exception du CNAM). Nous souhaitons développer ces formations en licence, et ouvrir aussi en cours du soir certaines formations de master, éventuellement en partenariat avec le CNAM.

Autant la formation continue, mission de l'université, est un service rendu aux salariés dans le cadre de leur travail et doit donc être pris en charge par l'employeur, autant la reprise d'étude doit être considérée comme une formation initiale prise sur le tard et être assumée par l'université. En l'absence de financement par un employeur, un système de compensation sera mis en place pour que les frais d'inscription ne dépassent pas les frais d'inscription universitaires standard.

Le processus d'attribution des services d'enseignements doit être codifié afin d'éviter la constitution de prés carrés et garantir une rotation minimum des enseignements. Les tableaux de services seront rendus publics à l'échelle de l'université. Nous excluons toute modulation des services à la hausse. Le référentiel des tâches sera défini en ce sens. Aucune décharge d'enseignement ne pourra être financée par le support d'un projet de recherche. Les enseignants chercheurs doivent être libérés au maximum des tâches administratives. Les services administratifs doivent être réorganisés et renforcés en redéployant des personnels administratifs auprès des UFR.

Primes, cumuls et décharges

Comme nous l'avions annoncé lors de sa mise en place, le système actuel de primes des enseignants chercheurs a vu de très nombreux abus : critères d'attributions à géométrie variable, cumuls de primes, cumuls de primes et de décharges. Nous sommes favorables à une distribution plus équitable pour le plus grand nombre. En tout état de cause, une nouvelle politique de primes devra être définie à l'issue d'un débat auquel tous les personnels seront conviés.

«Valorisation»

Les fruits de la recherche conduite avec des fonds publics doivent rester dans le domaine public.

La valorisation de la recherche ne doit pas se réduire à sa commercialisation. Nous pensons que la valorisation de la recherche passe principalement par sa diffusion dans la société par l'intermédiaire des étudiants que nous formons.

Le premier vecteur de la valorisation de la recherche est la publication de ses résultats. Dans les quelques cas où les résultats doivent être protégés par des brevets, ceux-ci doivent rester propriété du public. Ils ne pourront faire l'objet que de licences pouvant être accordées à tous dans les mêmes conditions.

Nous considérons que ce n'est pas le rôle d'une université de se substituer au secteur privé en abritant une pépinière d'entreprise ou en participant à une société de capital risque. Ainsi, l'université doit se désengager de la structure de transfert de technologie (SATT) qui regroupe les activités des SAIC (achat et vente de brevets), l'hébergement et le financement des start-up (SATT Lutech). Le projet de construction du bâtiment destiné à héberger Paris PARC doit être abandonné ou transformé en lieu d'enseignement et de recherche. Les missions du SAIC seront redéfinies. Il doit devenir une réelle structure d'aide à la négociation et à la gestion des contrats au service des laboratoires. Il contribuera à la diffusion de la connaissance par la création d'une librairie sur le campus et de presses universitaires⁷.

Organisation globale de l'université

PRES/IDEX

Le regroupement du PRES 642 est un attelage sans avenir qui ne correspond à aucune véritable préoccupation scientifique. Sa seule justification, la promesse d'un financement via l'IDEX et le «grand emprunt», est fallacieuse. Dans le meilleur des cas, le financement obtenu représentera 3,5% du budget global des universités concernées⁸. En revanche, la création de toute pièce de nouvelles directions transversales engendrera des coûts financiers et humains supplémentaires. Enfin, cette opération s'accompagnera d'un périmètre d'exclusion de plus de la moitié de l'université qui verra inéluctablement ses ressources diminuer d'années en années: la dotation de l'IDEX a été sanctuarisée par les engagements présidentiels, dans un contexte où les budgets globaux des universités tendent à la baisse.

Si des passerelles existent avec le Muséum (MNHN) et pourraient être envisageables avec Paris 4 (Nouvelle Sorbonne), elles sont inexistantes avec Paris 2 (Assas). Ce conglomérat menace les liens existants avec d'autres universités et partenaires (Paris 7, Paris 3, Paris 11, ENS Ulm et Cachan, ESPCI, ENSCP,...). Il obéit à une logique de compétition délétère entre universités et en leur sein, et abolit la démocratie à l'intérieur de celles-ci: la gouvernance resserrée du PRES, qui s'identifierait à celle de l'IDEX, est concentrée au sein d'un conseil administration ne comptant aucun membre élu.

⁷ Ces presses universitaires pourront être créées dans le cadre de la fédération des universités franciliennes évoquée ci-dessous

⁸ Voir notre document sur le site <http://www.reinventer-luniversite.fr>

Dans ces conditions, Paris 6 doit se désengager du PRES et retirer sa candidature à l'IDEX.

Ceci ne signifie nullement que Paris 6 doive se réfugier dans un splendide isolement. Au contraire, en lieu et place de ces regroupements absurdes, l'université Paris 6 développera une vraie politique d'échange universitaire, notamment en travaillant à la création d'une fédération de toutes les universités franciliennes. Sans s'opposer aux autres universités françaises une telle fédération, sous un nom unique, aura une visibilité internationale bien supérieure à celle de PRES concurrents qui se disputent le label « Sorbonne » (PRES « Sorbonne Université », PRES « Sorbonne Paris Cité »). Parmi ses premières actions : nous proposerons l'établissement de règles communes pour la négociation des contrats ANR.

Responsabilités et compétences élargies

Plutôt que d'attendre l'échéance prévue de 2012 et de s'y préparer, l'équipe présidentielle sortante, avec le soutien du SGEN-CFDT, a fait le choix d'anticiper le passage aux responsabilités et compétences élargies (RCE). L'université a dû assumer la gestion du personnel et de la masse salariale sans posséder les outils nécessaires (système d'information et de contrôle budgétaire) et sans obtenir le transfert des postes indispensables pour assumer les nouvelles tâches. La conséquence de cette précipitation ne s'est pas fait attendre : l'équipe présidentielle a accumulé quatre exercices déficitaires successifs et a été mise sous tutelle rectorale. Le budget prévisionnel 2012 n'a pu être présenté en équilibre que par la vente future de biens immobiliers pour 9 millions d'euros.

Politique Budgétaire

L'équipe présidentielle sortante a été incapable de mener une véritable politique budgétaire, se contentant d'une simple navigation au fil de l'eau, sans aucune rigueur dans l'exécution. Aucun débat d'orientation budgétaire, comme le prévoit pourtant la réglementation, n'a été organisé au conseil d'administration. La présidence n'a su que reproduire chaque année, à quelques phrases près, la même lettre de cadrage parfaitement inopérante. Elle s'est adonnée à une politique d'investissements imprévoyante entraînant des prélèvements excessifs sur le fonds de roulement. Refusant d'envisager une coopération avec d'autres universités ou avec l'AMUE, elle a insisté pour développer seule le projet de système d'information ODISEE. Ce projet, mal conçu dès le départ, s'est rapidement enlisé dans les problèmes techniques et se révèle un gouffre financier (plus de 4 millions d'euros déjà dépensés, en plus des dépenses liées au personnel immobilisé par le projet). Pendant que des postes budgétaires essentiels étaient réduits à la portion congrue (0,032 % de la masse salariale consacrée à la formation des personnels ; médecine de prévention, hygiène et sécurité, entretien courant etc. sacrifiés) rien n'a été fait pour enrayer l'explosion des dépenses somptuaires : 1,5 millions d'euros de champagne et petits fours (augmentation de 50 % en deux ans), 1,4 millions d'euros de frais de fonctionnement pour le service de communication (doublement en 3 ans), 2,4 millions d'euros pour les cabinets de consultants (quadruplement en 3 ans). Ces dérapages sont en grande partie à l'origine des quatre exercices déficitaires successifs accumulés par la dernière présidence, que les expédients comptables (sous-estimation des amortissements, pillage des revenus du service de la Formation Continue) n'ont pas suffi à masquer. La trésorerie est aujourd'hui asséchée et notre université a été placée sous tutelle rectorale.

Nous mettrons en place une vraie commission budgétaire, composée de personnes compétentes, qui préparera la tenue et assurera la qualité et le sérieux des débats d'orientation budgétaire prévus par la loi dans les conseils. Ces débats permettront notamment de définir les actions prioritaires et d'en assurer le suivi.

Nous procéderons sans tarder à un audit financier complet et nous reviendrons à des pratiques comptables et financières saines, assorties de contrôles stricts de l'efficacité de la dépense.

Dévolution

Accepter la dévolution des locaux préconisée par l'équipe présidentielle précédente et le candidat qui en émane, constituerait une grave erreur. Cette dévolution rendrait nécessaire de budgétiser annuellement un montant de l'ordre de 50 millions d'euros au titre des amortissements, ce qui fragilisera structurellement la situation financière de l'université. Encore plus que les RCE, la gestion d'un patrimoine immobilier nécessitera de recruter, à l'intérieur du plafond d'emplois, un personnel hautement qualifié dont la rémunération viendra grever la masse salariale.

Dans le cadre de la politique de l'Etat il est possible de passer une convention d'occupation avec France-Domains comme c'est désormais la règle pour de nombreuses administrations et établissements publics. Une telle convention, équivalente à un bail de location présente de nombreux avantages par rapport à la dévolution :

- les gros travaux resteront à la charge du propriétaire (l'Etat) et, comme tout locataire, nous pourrons le contraindre à les effectuer, au besoin en consignand le montant du loyer
- aucun amortissement n'est à prévoir
- le loyer constituera une part non négociable de la dotation globale
- pour l'Etat, le loyer n'entraînera aucun décaissement, puisqu'il s'agira d'une charge interne de son budget
- il sera facile de comptabiliser la part des locaux dans les coûts complets des contrats de recherche.

Nous considérons que c'est aux pouvoirs publics de mettre à la disposition des universités des locaux conformes et bien desservis.

Le chantier de réhabilitation

Il est indispensable de mettre fin aux rapports conflictuels entre l'université et l'EPAURIF qui gère le chantier de réhabilitation. Les futurs utilisateurs seront pleinement associés à l'agencement de leurs nouveaux locaux. De même, le comité d'hygiène et de sécurité (CHS-CT) devra intervenir sur les aspects du chantier qui sont de sa compétence. Lors de la réception des locaux nous nous assurerons du concours de professionnels qualifiés.

Dans l'attente de l'achèvement du chantier, nous mettrons fin au dogme du maintien de l'ensemble des enseignements sur le campus : on ne peut plus tolérer que certains d'entre eux se déroulent dans des conditions inacceptables (préfabriqués en fin de vie, bruit, émanations de solvants, etc.). Ceci apportera de plus un élément de souplesse au planning d'occupation des salles.

Organisation des services

L'équipe présidentielle sortante a bouleversé les services centraux de l'université en imposant des normes managériales inadaptées au fonctionnement du service public : compétition exacerbée, urgence artificielle et parcellisation des tâches ont conduit à une situation de paralysie jamais égalée. Cette désorganisation a également induit une perte de sens des missions, un durcissement des rapports hiérarchiques et *in fine* une souffrance au travail des personnels. L'administration centrale doit être réorganisée pour être remise au service de l'enseignement, de la recherche et des personnels.

La direction des ressources humaines sera refondue pour être remise au service du personnel. Nous veillerons à ce que ses compétences soient recentrées sur la fonction publique. Elle doit rester à l'écoute des UFR et des formations.

Le service de communication de l'université (15 personnes actuellement) sera ramené à une taille raisonnable.

La direction des relations internationales deviendra un simple service sous contrôle des vice-présidences enseignement et recherche.

La direction de la recherche et de la valorisation sera remplacée par une direction de la recherche placée sous la responsabilité d'un chercheur ou d'un enseignant-chercheur. Le SAIC sera subordonné à la direction de la recherche.

Le service médecine de prévention doit retrouver son indépendance et retrouver des effectifs à la hauteur de ses missions. En particulier, la cellule de suivi amiante doit être reconstituée.

La direction des services financiers et la direction des ressources humaines seront soumises à un audit afin d'apporter une explication au fort taux de rotation dans ces services.

La direction du patrimoine immobilier sera remplacée par un service technique d'entretien des locaux.

Emploi

Ces dernières années, le nombre de fonctionnaires à l'université est resté constant alors que les tâches supplémentaires dues au développement de l'université, à ses nouvelles missions⁹ et à son passage aux RCE ont augmenté. En conséquence, le nombre de salariés occupant un emploi précaire a explosé. Cette politique s'est révélée parfaitement inhumaine et inefficace. Elle a conduit, par exemple aux douloureux conflits sociaux de la cantine et du ménage. D'autre part, de plus en plus de personnels BIATOSS effectuent des tâches dont la qualification dépasse la catégorie dans laquelle ils ont été recrutés.

Nous utiliserons toutes les possibilités du plafond d'emploi pour que le maximum de postes soit occupé par des fonctionnaires. Les contractuels seront stabilisés et il sera mis fin à la multiplication abusive des contrats à durée déterminée, quelles que soient les fonctions concernées, administratives, techniques, de recherche ou d'enseignement. En particulier, l'université établira des règles d'attribution des contrats post-doctoraux pour éviter la prolongation excessive des situations de post-doc. Ces règles seront définies par l'assemblée académique et le conseil scientifique. Nous ferons également en sorte que les personnels contractuels bénéficient des mêmes droits que les personnels permanents (nombre de jours de congés, temps de travail, droit à la formation...).

Nous développerons la formation du personnel en portant une attention particulière à l'évolution de la carrière des personnels de catégorie C. Nous sommes favorables au repyramidage dès lors qu'il n'entraîne aucune disparition de postes¹⁰ et qu'il bénéficie en priorité aux personnels en place.

Enfin, les externalisations de services (maintenance, téléphone, ménage, sécurité,...) seront réexaminées. Pour les services qui resteront externalisés, il sera instauré un véritable contrôle des services rendus et des coûts afférents.

⁹ insertion professionnelle, valorisation de la recherches, etc. introduites par la LRU.

¹⁰ on ne remplace pas 2 C par 1 B.

Changeons de direction

Réinventer l'Université présente une équipe attachée au service public de la recherche, de l'enseignement et de la santé. Elle aura à coeur, dans le contexte défavorable d'aujourd'hui, d'être au service de celles et ceux qui travaillent dans notre université. Ils en constituent toute la richesse.

**Votez pour les listes Réinventer l'Université
dans les collèges enseignant chercheurs**

**Votez pour les listes CGT et FO-SUD dans les
collèges BIATSS**

Rejoignez notre liste de soutien sur: <http://soutiens.reuniv2012.fr>

Consultez notre site: www.reinventer-luniversite.fr